

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-C) -
Dépôt le 29/10/2024 - 166487 - 2024 B 15370 - 882 535 826 - NEWCO SKY

Newco SKY

Société par actions simplifiée
au capital social de 74 777 351 euros
Siège social : 26 rue PAGES, 92150 Suresnes
RCS NANTERRE - 882 535 826

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2023

Certifiés conformes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. F. G.', is written below the text 'Certifiés conformes'.

SOMMAIRE

I) Bilan consolidé	3
II) Compte de résultat consolidé	5
III) Tableau consolidé des flux de trésorerie	6
IV) Annexe aux comptes consolidés	7
Note 1 – Informations générales et principes comptables	8
Note 2 – Périmètre de consolidation	13
Note 3 – Compléments d’information relatifs au bilan	14
Note 4 – Compléments d’informations relatifs au compte de résultat	23
Note 5 – Informations complémentaires	25

I) Bilan consolidé

Actif			
<i>En milliers d'euros</i>		31/03/2023	31/03/2022
	<i>Notes</i>		
Ecarts d'acquisition	3.1	113 288	135 459
Immobilisations Incorporelles	3.2	15 237	7 740
Immobilisations Corporelles	3.3	2 603	2 464
Immobilisations Financières	3.4	636	560
Total Actif Immobilisé		131 764	146 223
Stocks et en-cours nets		-	9
Clients & comptes rattachés	3.5	22 683	18 958
Autres créances	3.6	31 188	24 165
Actifs d'impôts différés	3.7	2 834	3 029
Charges constatées d'avance		701	571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	30 276	22 704
Total Actif Circulant		87 682	69 436
TOTAL ACTIF		219 446	215 659

Passif			
<i>En milliers d'euros</i>		31/03/2023	31/03/2022
	<i>Notes</i>		
Capital		74 777	74 777
Primes liées au capital		2 121	2 121
Réserves		195	(91)
Réserves de conversion groupe		(6)	(3)
Résultat de l'exercice		(25 102)	239
Total des Capitaux Propres Groupe	3.9	51 985	77 043
Résultat hors groupe		(32)	(7)
Intérêts hors groupe		(27)	(21)
Intérêts minoritaires	3.9	(59)	(28)
Total des Capitaux Propres	3.9	51 926	77 015
Provisions pour risques		1 080	522
Provisions pour charges		1 456	3 571
Provisions pour risques et charges	3.10	2 536	4 093
Emprunts et dettes financières	3.11	87 942	81 695
Fournisseurs et comptes rattachés		10 300	3 088
Dettes fiscales & sociales		6 372	5 668
Autres dettes	3.12	60 370	44 101
Total Dettes		164 984	134 552
TOTAL PASSIF		219 446	215 659

II) Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			
		Du 01/04/2022	Du 01/04/2021
<i>En milliers d'euros</i>		au 31/03/2023	au 31/03/2022
	<i>Notes</i>		
Chiffre d'affaires	4.1	82 010	75 981
Autres produits		8 087	3 210
Achats et services extérieurs	4.2	(47 104)	(45 723)
Impôts et taxes		(2 308)	(1 998)
Charges de personnel	4.3	(25 011)	(21 379)
Autres charges d'exploitation		(2 412)	(354)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(5 408)	(3 292)
Résultat d'exploitation		7 854	6 445
Charges et Produits financiers	4.4	(4 330)	(3 739)
Résultat courant		3 524	2 706
Charges et produits exceptionnels	4.5	(6 195)	(1 340)
Impôts sur les résultats	4.6	(291)	(1 134)
Résultat net des entreprises intégrées		(2 962)	232
Dépréciations des écarts d'acquisition		(22 171)	0
Résultat hors groupe		(32)	(7)
Résultat net - Part du groupe		(25 102)	239
Résultat par action (en Euros)	4.7	(0,34)	0,00
Résultat dilué par action (en Euros)	4.7	(0,34)	0,00

III) Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		
	Du 01/04/2022	Du 01/04/2021
<i>En milliers d'euros</i>	au 31/03/2023	au 31/03/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	(25 135)	232
Elimination des amortissements et provisions	24 296	4 385
Elimination de la variation des impôts différés	195	987
Elimination des plus ou moins values de cession	8	25
Total marge brute d'autofinancement	(636)	5 629
Variation des stocks liée à l'activité	9	(9)
Variation des créances liées à l'activité	(11 295)	(17 828)
Variation des dettes liées à l'activité	24 102	(3 101)
Flux net généré par l'activité	12 180	(15 309)
Acquisition d'immobilisations	(10 995)	(5 716)
Cession d'immobilisations	92	100
Incidence des variations de périmètre	-	(4 979)
Flux net provenant des investissements	(10 903)	(10 595)
Augmentations (réductions) de capital	50	-
Emissions d'emprunts	2 140	15 969
Remboursements d'emprunts	(1 135)	(1 340)
Flux net provenant du financement	1 055	14 629
Incidence de la variation des taux de change	(1)	(1)
Variation de la trésorerie	2 331	(11 276)
Trésorerie d'ouverture	18 758	30 033
Trésorerie de clôture	21 088	18 758
En milliers d'euros		
	31/03/2023	31/03/2022
VMP - Equivalents de trésorerie	822	1 122
Disponibilités	29 404	21 582
Intérêt courus non échus s/ disponibilités	50	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	(9 183)	(3 945)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	(5)	(1)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	21 088	18 758

IV) Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Informations générales et principes comptables

1.1 Faits marquants :

Au cours de l'exercice, la Groupe a constitué la société HOAA, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 377 rue du Luxembourg – 59640 Dunkerque et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dunkerque sous le numéro 948 206 800. HOAA clôturera son premier exercice le 31 mars 2024.

HOAA proposera une offre de services affinitaires (i) via les réseaux retail et (ii) en vente à distance auprès de consommateurs via des distributeurs et la plateforme internet AVENIR, en lien avec des prestations de services existantes (ex. coup de pouce en cas de panne mécanique).

Concernant l'activité des filiales du Groupe au cours de leur dernier exercice clos, il y a lieu de noter la fusion-absorption de la société ONVOUSASSURE.COM (820 924 603 RCS Nanterre) au sein de la société ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre) décidée par leur associé unique HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) par un traité de fusion en date du 21 février 2023 réalisée définitivement le 31 mars 2023 à 23h59 avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er avril 2022.

Par ailleurs, NEWCO SKY a pris à bail à effet au 1er mars 2023 des locaux de bureaux dépendant de l'immeuble situé 13 rue Viète – 75017 Paris d'une surface de 334,59 m², des travaux sont en cours pour un déménagement courant septembre 2023.

SPVIE ASSURANCES : la résiliation d'un important contrat souscrit par l'association BMI a donné à un litige entre l'assureur et SPVIE. Afin de mettre un terme définitif à ce litige, un protocole d'accord transactionnel a été conclu. Au terme de ce protocole, SPVIE s'est engagé à verser une indemnité de 2,2 M€ à l'assureur selon un échéancier s'étalant jusqu'au 31 août 2025.

1.2 Base d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés de SPVIE Assurances sont présentés en conformité avec le règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 mars 2023.

1.3 Acquisitions et entrées de périmètre au cours de l'exercice

Le Groupe n'a pas réalisé d'entrée de périmètre sur la période.

1.4 Sortie de périmètre au cours de l'exercice

Le Groupe n'a pas réalisé de cession d'activité sur la période.

1.5 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables, conformément au règlement n°2020-01 du comité de la réglementation comptable, relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques. Les comptes des différentes sociétés du Groupe sont retraités afin de se conformer à ces principes. Les états financiers, tableaux et annexes sont présentés en milliers d'euros sauf mention spécifique.

a. *Périmètre et méthode de consolidation*

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité.

b. *Date d'arrêté comptable*

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés consolidées au 31 mars 2023.

c. *Méthode d'évaluation*

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe.

d. *Ecarts d'acquisition*

Le coût d'acquisition des titres est égal à la juste valeur des actifs remis par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition, le montant du prix de la correction est inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition est déterminé par la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition et estimés à leur juste valeur. Il est enregistré sous la rubrique écart d'acquisition présenté dans l'actif immobilisé au bilan, pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, et dans le poste « titres mis en équivalence » pour les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Cette appréciation s'effectue opération par opération.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions et sont repris au fur et à mesure de la consommation des avantages acquis.

e. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et leurs durées d'amortissement sont les suivantes :

- Terrains ;
- Agencements et aménagements des constructions (10 ans) ;
- Matériel et outillage industriel (5-7 ans) ;
- Matériel de transport (4 ans) ;
- Matériel et mobilier de bureau (3 ans).

f. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des prêts et cautionnements.

g. Créances clients et comptes rattachés

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée sur celles qui présentent une probabilité de non-recouvrement.

h. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

i. Indemnités pour départs en retraite

Les obligations de certaines sociétés du groupe, qui accordent des garanties de retraites complémentaires, et l'ensemble des indemnités contractuelles qui seront à verser lors du départ en retraite du personnel font l'objet d'une provision qui est calculée selon une méthode d'actualisation des dettes futures estimées, et comptabilisée sous la rubrique "Provisions pour pensions et retraite ».

j. Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

k. Impôts

Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux.

La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

l. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

m. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions émises de la société consolidante à la date de clôture.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions émises ou susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Au 31 mars 2023, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Entité	31/03/2023		31 mars 2022		Forme juridique	Numéro d'immatriculation au RCS	Adresse
	% intérêt	Méthode de consolidation (1)	% intérêt	Méthode de consolidation (1)			
NEWCO SKY	100,00%	Mère	100,00%	Mère	SASU	882 535 826	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
HOLDCO SKY	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	882545387	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE ASSURANCES	100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	525355251	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
NETWORK ASSURANCES	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	839 657 079	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE TECHNOLOGY	100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	811038116	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE WEALTH MANAGEMENT	100,00%	IG	100,00%	IG	SARL	444303895	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
STUDIO 26	100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	849168430	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE RESTAURATION	75,00%	IG	75,00%	IG	SARL	853641223	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
INFI SOFTWARE	50,00%	IP	50,00%	IP	Société en Côte d'Ivoire		
ASSURANCES DE L'ADOUR-France	100,00%	IG	100,00%	IG	EURL	804443786	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
ASSURANCES DE L'ADOUR-Iberia	100,00%	IG	100,00%	IG	Société en Espagne		
CGRM	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	332713361	377 RUE DU LUXEMBOURG 59640 DUNKERQUE
ONVOUSASSURE.COM_France	Fusionnée le 01/04/2022		100,00%	IG	SASU	820924603	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
WELCOME CALL	100,00%	IG	100,00%	IG	Société au Maroc		
M2C - MARCEL CONNECT CUSTOMERS	100,00%	IG	100,00%	IG	Société au Maroc		

IG: intégration globale
IP: intégration proportionnelle
NI : non intégrée

Note 3 – Compléments d’information relatifs au bilan

3.1 Ecart d’acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Valeur brute en début d'exercice	135 459	130 530
Variation périmètre	-	4 929
Valeur brute à l'arrêté	135 459	135 459
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition à l'arrêté	(22 171)	-
Ecarts d'acquisition en valeur nette	113 288	135 459

L'écart d'acquisition au 31 mars 2023 est relatif :

- à l'acquisition de SPVIE Assurances et de ses filiales pour un montant de 86 663 milliers d'euros ;
- aux acquisitions de CGRM et des Assurances de l'Adour et ses filiales pour un montant de 43 867 milliers d'euros ;
- à l'acquisition d'Onvousassurance.com et de ses filiales Welcome Call et M2C pour 4 929 milliers d'euros.

La durée de vie des écarts d'acquisition étant considérée indéfinie, ils ne sont pas amortis en conformité avec le règlement ANC 2020-01. Ils font en revanche l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») auxquelles ils se rattachent. Ainsi 3 UGT ont été définies :

- Courtier grossiste,
- Vente à Distance,
- Gestion de contrats.

La valeur recouvrable de chacune des UGT correspond à sa valeur d'utilité approchée par la méthode DCF. Pour chaque UGT, un plan d'affaires sur 5 ans a été validé par le management. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur la base d'un WACC à 9,5%. Le taux de croissance à l'infini s'élève à 2%. Dans le cadre de ce test, une dépréciation a été comptabilisée sur l'écart d'acquisition se rattachant à l'UGT Courtier grossiste pour un montant de 22 171 milliers d'euros.

3.2 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, brevets et droits similaires	Droit au bail	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Valeur brute au 31/03/2022	14 905	441	1 034	360	16 740
Acquisitions	1 308	-	719	8 033	10 060
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassements	2 973	-	0	(2 973)	0
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31/03/2023	19 186	441	1 753	5 420	26 800
Amortissements - Valeur au 31/03/2022	(8 986)	-	(15)	-	(9 001)
Dotations aux amortissements	(2 559)	-	(4)	-	(2 563)
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissements - Valeur au 31/03/2023	(11 545)	-	(18)	-	(11 563)
Valeur nette au 31/03/2022	5 919	441	1 020	360	7 740
Valeur nette au 31/03/2023	7 641	441	1 735	5 420	15 237

Au 31 mars 2023, les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de concessions, brevets et de droits similaires.

Frais de développement

Les développements portent principalement sur des solutions de sécurité de l'information et d'outils de back office, liés notamment à la gestion prévoyance. Certains de ces développements ont été réalisés en interne, les coûts activés sont constitués des salaires bruts et charges sociales afférentes. Les frais de développement sont amortis à compter de leur mise en service. Ces développements sont amortis sur une durée de 4 ans. Lorsqu'un projet de développement en cours à la clôture est suffisamment avancé pour que sa terminaison puisse être considérée comme assurée et qu'il remplit par ailleurs les conditions d'inscription à l'actif, une immobilisation en cours est constatée pour le montant des coûts de développement engagés pouvant être directement rattachés à ce projet.

3.3 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Constructions	Autres Immobilisations corporelles	Installations techniques	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 31/03/2022	2	2 699	2 058	-	4 759
Acquisitions	-	706	87	57	850
Cessions	-	(174)	-	-	(174)
Conversion	-	(5)	-	-	(5)
Valeur brute au 31/03/2023	2	3 226	2 145	57	5 430
Amortissements - Valeur au 31/03/2022:	(1)	(1 769)	(525)		(2 295)
Dotations aux amortissements	-	(399)	(211)		(610)
Reprises aux amortissements	-	-	-		-
Cessions	-	74	-		74
Conversion	-	4	-		4
Amortissements - Valeur au 31/03/2023:	(1)	(2 090)	(736)		(2 827)
Valeur nette au 31/03/2022	1	930	1 533	-	2 464
Valeur nette au 31/03/2023	1	1 136	1 409	57	2 603

Au 31 mars 2023, les immobilisations corporelles comprennent essentiellement du mobilier de bureau et du matériel informatique.

3.4 Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	Titres de participation	Prêts, cautionnements et autres créances	Titres immobilisés	TOTAL
Valeur à l'ouverture	111	342	108	561
Acquisitions	-	85	-	85
Valeurs à la clôture	111	426	108	645
Dépréciation - Valeur à l'ouverture	(1)	-	-	(1)
Dotations aux provisions	-	(9)	-	(9)
Dépréciation - Valeur à la clôture	(1)	(9)	-	(10)
Valeurs nettes - ouverture	110	342	108	560
Valeurs nettes - clôture	110	417	108	635

Les prêts, cautionnements et autres créances sont essentiellement constituées de dépôts de garanties.

3.5 Clients et comptes rattachés

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Clients et comptes rattachés	22 706	18 980
Dép. clients et comptes rattachés	(23)	(22)
Clients & compte rattachés	22 683	18 958

Au 31 mars 2023, les créances clients et comptes rattachés sont essentiellement liées aux opérations d'assurances du Groupe

Les commissions inscrites en Clients et comptes rattachés correspondent aux commissions dues par les donneurs d'ordre clients tels que les assureurs délégataires pour CGRM, les commissions dues au titre de contrats dont une des sociétés du groupe est le courtier et dont le client est l'assuré final. Les commissions attendues sur reversement de CGRM pour un montant de 19 276 milliers d'euros.

3.6 Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Fournisseurs - Avances et acomptes	25	58
Créances sociales et fiscales hors IS	2 007	478
Autres créances et fournisseurs débiteurs	34 533	21 087
Frais d'émission d'emprunt répartis sur la durée de l'emprunt	2 035	2 543
Dép. autres créances	(3 706)	
Autres créances et comptes de régularisation	34 894	24 166

Les autres créances courantes sont essentiellement constituées de commissions à percevoir des assureurs. Les commissions à recevoir figurant en autres créances correspondent aux commissions dues par les assureurs.

Les frais d'émission d'emprunt sur l'emprunt obligataire souscrit au 31 mars 2020 et au 30 septembre 2020 (voir note 3.11) se sont élevés à 3 559 milliers d'euros à la date d'émission. Ils sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt, soit sept ans.

Une dépréciation des autres créances a été comptabilisée chez SPVIE Assurance pour 3 706 milliers d'euros et correspond au risque de non-recouvrement de créances courtiers.

Changement de présentation :

A partir du 31 mars 2023, les créances vis-à-vis des courtiers débiteurs, comptabilisés en autres créances, font l'objet d'une dépréciation comptabilisée en dotation aux amortissements et provisions au niveau du résultat d'exploitation dans la mesure où celles-ci sont liées à l'activité courante du Groupe. En N-1, ce risque était appréhendé en provision pour risques et charges avec pour contrepartie une charge exceptionnelle. En application de cette méthode sur N-1, la présentation des comptes aurait été la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Fournisseurs - Avances et acomptes	25	58
Créances sociales et fiscales hors IS	2 007	478
Autres créances et fournisseurs débiteurs	34 533	21 087
Frais d'émission d'emprunt répartis sur la durée de l'emprunt	2 035	2 543
Dép. autres créances	(3 706)	(2 091)
Autres créances et comptes de régularisation	34 894	22 075

3.7 Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	Valeurs à l'ouverture	Résultat	Valeurs à la clôture	Impôts différés actifs
Amortissements dérogatoires / Frais d'acquisition des titres	350	(230)	120	120
Provision pour retraites	357	(8)	349	349
Participation des salariés	104	43	147	147
Déficits d'intégration fiscale	2 218		2 218	2 218
Total des impôts différés	3 029	(195)	2 834	2 834

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale.

A la clôture, le Groupe comprend une intégration fiscale dont la mère est Newco Sky.

3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2023, la trésorerie s'élève à 30 276 milliers d'euros contre 22 704 milliers d'euros au 31 mars 2022 et est constituée de disponibilités pour 29 404 milliers d'euro et de 822 milliers d'euros de valeurs mobilières de placement.

Les concours bancaires du Groupe sont inclus dans les dettes financières au passif du bilan (Cf. note 3.11) et s'élèvent à 9 183 milliers d'euros au 31 mars 2023 et 3 945 milliers d'euros au 31 mars 2022.

La trésorerie nette du Groupe dont les variations sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie est ainsi de 21 088 milliers d'euros au 31 mars 2023 et 18 758 milliers d'euros au 31 mars 2022.

3.9 Capitaux propres du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Réserve de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Situation au 01/04/2021	74 777	2 121	-	-	(91)	76 807	(21)	76 786
Affectation du résultat de la période précédente			(91)		91	-	-	-
Autres variations				(3)	-	(3)		(3)
Résultat de l'exercice					239	239	(7)	232
Situation au 31 mars 2022	74 777	2 121	(91)	(3)	239	77 043	(28)	77 015
Affectation du résultat de la période précédente			239		(239)	-		-
Autres variations			47	(3)		44	1	45
Résultat de l'exercice					(2 954)	(2 954)	(32)	(2 985)
Situation au 31 mars 2023	74 777	2 121	195	(6)	(2 954)	74 133	(59)	74 074

Le capital de la société est composé de 74 777 351 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

3.10 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour garanties	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
Situation au 31 mars 2022	1 383	216	-	2 494	4 093
Dotations de la période	142	-	427	1 274	1 843
Reprises de la périodes	(165)	-	-	(3 235)	(3 400)
Situation au 31 mars 2023	1 360	216	427	533	2 536

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour la valorisation des provisions pour indemnité de fin de carrières sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,60%
- Table de mortalité : Insee 2022

Les provisions pour risques et charges sont principalement liées aux provisions pour risques sur créances sinistres de CGRM.

Une provision pour litige a été comptabilisé sur l'entité SPVIE Wealth Management et concerne des litiges clients.

La variation des autres provisions pour risques et charges est en partie liée au changement de présentation décrit au paragraphe 3.5 Clients et comptes rattachés.

3.11 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/03/2023	31/03/2022
Emprunts obligataires - non courant	58 728	57 500
Emprunts auprès des établis. de crédit	3 217	4 220
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	16 783	15 994
Intérêts courus sur emprunts - courant	26	35
Concours bancaires (trésorerie passive)	9 183	3 945
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	5	1
Total Emprunts et dettes financières	87 942	81 695

Les caractéristiques des dettes financières à long terme sont présentées ci-dessous.

Le Groupe a souscrit un emprunt obligataire auprès de plusieurs banques assorti de garanties de remboursement prioritaire pour un montant 37 500 milliers d'euros au 19 mars 2020 et de 20 000 milliers d'euros au 30 septembre 2020.

Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées ci-dessous :

DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 37 500 000 €									
Nominal :	1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	4 170 000	2 190 000
Nombre d'obligation :	1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	4 170 000	2 190 000
Valeur unitaire :	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée :	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur :	GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL FINANCE	4L TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI	TIKEHAU SPD II
Date d'émission :	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20
Emetteur :	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt :	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 20 000 000 €									
Nominal :	680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000	1 170 000
Nombre d'obligation :	680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000	1 170 000
Valeur unitaire :	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée :	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur :	GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL FINANCE	4L TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI	TIKEHAU SPD II
Date d'émission :	30-sept-20	30-sept-20	30-sept-20	30-sept-20	30-sept-20		30-sept-20	30-sept-20	30-sept-20
Emetteur :	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt :	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

Covenant :

Date de Test :	Ratio de Levier Financier inférieur ou égal à :
30/09/2020	6.5 x
31/03/2021	6.25 x
30/09/2021	4.75 x
31/03/2022	4.5 x
30/09/2022	4.25 x
31/03/2023	5.25 x
30/09/2023	4.75 x
31/03/2024	4.25 x
A partir du 30/09/2024 et pour toute Date de Test ultérieure	3.75 x

En date du 31/03/2023, ce ratio s'établit à 4,92.

Le Groupe a également eu recours à des financements de plus courte durée :

- Emprunt de 62 K€ auprès de la HSBC, au taux fixe de 1.45% l'an du 30 novembre 2017 sur 60 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 3 K€
- Emprunt de 650 K€ auprès de la BNP, au taux fixe de 1.50% l'an du 19 octobre 2017 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 89 K€
- Emprunt de 650 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 1.50% l'an du 31 octobre 2017 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 153 K€
- Emprunt de 70 K€ auprès de la BNP, au taux fixe de 1.52% l'an du 28 juin 2018 sur 60 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 3 K€
- Emprunt de 204 K€ auprès de la BNP, au taux fixe de 1.47% l'an du 11 août 2018 sur 83 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 70 K€
- Emprunt de 494 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 1.38% l'an du 10 janvier 2019 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 250 K€
- Emprunt de 800 K€ auprès du LCL, au taux fixe de 2.024% l'an du 15 mai 2020 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 525 K€
- Souscription d'un PGE de 1 800 K€ auprès du CDN, au taux fixe de .74% du 23 mars 2020 à échéance de mars 2027. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 1 440 K€.

Enfin, les autres emprunts et dettes assimilées sont essentiellement constitués du fonds de roulement des compagnies d'assurance.

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	58 728		58 728	
Emprunts auprès établis. de crédit	3 217	3 217		-
Autres emprunts et dettes assimilées	16 783		16 783	
Intérêts sur emprunts	26	26		-
Concours bancaires courants	9 183	9 183		-
Intérêts courus non échus	5	5		-
Total Emprunts et dettes financières	87 942	12 431	75 511	-

3.12 Autres dettes

Au 31 mars 2023, les autres dettes sont essentiellement constituées des primes à reverser aux compagnies d'assurance.

Note 4 – Compléments d’informations relatifs au compte de résultat

4.1 Chiffre d’affaires

En 2022/2023 le chiffre d’affaires s’élève à 82 010 milliers d’euros et est constitué de commissions d’apports et de commissions de gestion. Il était de 75 891 milliers d’euros sur l’exercice 2022.

Le chiffre d’affaires est constitué d’un ensemble de rémunérations résultant de notre statut de délégataire des organismes assureurs (commissions d’apport et commissions de gestion).

- La commission d’apport est récurrente et rémunère l’intermédiation de contrats d’assurance, ainsi que les tâches associées qui incombent à notre société dans le cadre des protocoles de délégation nous liant aux assureurs des produits (notamment : animation du réseau de distribution, acceptation médicale, émission des pièces contractuelles, renouvellements, appel de cotisations, production des justificatifs comptables et fiscaux et suivis des résultats techniques).
- Prévues dans les mêmes protocoles de délégation, la commission de gestion rémunère plus spécifiquement les missions de gestion administrative et liquidation de sinistres.

4.2 Autres achats et services extérieurs

Les autres achats et services extérieurs sont constitués de :

- (22 387) milliers d’euros de charges d’honoraires et d’intermédiaires essentiellement relatives aux commissions d’apports et aux commissions de gestion, contre (27 302) milliers d’euros sur l’exercice 2022 ;
- (24 717) milliers d’euros d’autres charges externes dont (5 416) milliers d’euros d’autres achats, contre respectivement (18 421) milliers et (5 062) milliers d’euros sur l’exercice 2022.

4.3 Charges de personnel

Sur l’exercice 2022/2023, les charges de personnel se décomposent essentiellement en salaires et traitements pour un montant de (17 684) milliers d’euros et en charges sociales pour un montant de (6 022) milliers d’euros, contre (15 199) milliers d’euros et (5 461) milliers d’euros sur l’exercice 2022.

4.4 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des charges d’intérêts sur les emprunts obligataires du Groupe qui s’élèvent à (4 180) milliers d’euros sur l’exercice 2022/2023 contre (3 770) milliers d’euros lors de l’exercice 2021/2022.

Le Groupe est très peu exposé au risque de change : les pertes de change nettes sont de (171) milliers d’euros en 2022/2023 contre (23) milliers d’euros en 2021/2022.

4.5 Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Plus et moins value de cession d'immobilisations incorporelles et corporelle:	(8)	(24)
Plus et moins value de cession de titres	-	-
Dotations et reprise aux dépréciations et provisions exceptionnelles	(427)	(1 084)
Autres produits et charges exceptionnels	(5 760)	(232)
Charges et produits exceptionnels	(6 195)	(1 340)

Le résultat exceptionnel est composé principalement de :

- l'indemnité et des frais liés au litige Prévoir pour 3 300 milliers d'euros
- de correction d'erreurs antérieurs au 31 mars 2020 pour 2100 milliers d'euros

4.6 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats est composé d'une charge d'impôt (96) milliers d'euros et d'une charge d'impôts différés de (195) milliers d'euros.

Le taux d'imposition effectif du Groupe se justifie de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Résultat net	(25 133)	232
Impôts différés	(195)	(987)
Impôts exigibles	(96)	(147)
Impôts de la période	(291)	(1 134)
Résultat consolidé avant impôt	(24 842)	1 366
<i>Taux d'impôt</i>	<i>25,00%</i>	<i>25,00%</i>
Impôt théorique de la période	6 211	(342)
Intérêts non déductibles	(826)	(385)
Différences de taux d'impôt	9	15
Impôts différés non comptabilisés	32	(209)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(5 543)	
Autres différences permanentes	(173)	(214)
Charges d'impôt	(290)	(1 135)

4.7 Résultat par action

Le nombre d'actions en circulation en date du 31 mars 2023 est de 74 777 351 actions.

Compte tenu du résultat net part du Groupe d'un montant de (25 102) milliers d'euros, le résultat de base par action ressort à (0,34) euros par action.

Au 31 mars 2023, il n'existe pas d'instruments dilutifs du capital non exercé, le résultat dilué par action est donc égal au résultat de base par action.

Note 5 – Informations complémentaires

5.1 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	
Engagements donnés	
Nantissements de fonds de commerce	554
Nantissements de titres de participations	103 879
Cautions reçues	2 621
Autres garanties données	13
TOTAL	107 066
Engagements reçus	
Autres engagements reçus	40
TOTAL	40

5.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Sur l'exercice 2023, les rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance se sont élevées à 50 milliers d'euros.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'exercice 2023, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 397 milliers d'euros, répartis comme suit :

- PKF Arsilon : 239 milliers d'euros
- Deloitte : 80 milliers d'euros
- Exelmans : 51 milliers d'euros

5.4 Effectif moyen

Sur l'exercice 2023, l'effectif moyen s'élève à 524 collaborateurs.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Refinancement

En vue de refinancer (i) l'acquisition intervenue le 11 juin 2021, par HOLDCO SKY, de l'intégralité des titres de la société ONVOUSASSURE.COM (820 924 603 RCS Nanterre), laquelle société a, depuis, été radiée, à la suite de sa liquidation sans dissolution par effet de la fusion simplifiée avec la société ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre), survenue le 31 mars 2023, avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er avril 2022 et (ii) l'acquisition intervenue le 24 décembre 2021, par la société COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE (« CGRM »), filiale à 100 % de HOLDCO, de l'activité d'ingénierie informatique et d'intégration de la société Ingénierie Services et Applications – ISA (391 395 308 RCS Dunkerque) ; la Société a :

- émis un emprunt obligataire d'un montant total en principal de six millions trois cent mille (6.300.0000) euros par émission de six-cent-trente (630) obligations (les « Obligations C ») d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune. Cet emprunt obligataire a été intégralement souscrits tel que constaté par les décisions du Président en date du 30 juin 2023 ;
- consenti en garantie de l'émission des Obligations C en date du 30 juin 2023 un (i) nantissement de comptes bancaires de second rang portant sur les soldes créditeurs de l'intégralité des comptes bancaires de la Société, (ii) un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de HOLDCO SKY, (iii) un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de SPVIE (525 355 251 RCS Nanterre), et (iv) un nantissement de créances de second rang portant sur les créances détenues par la Société au titre notamment (a) du contrat de cession d'actions et d'investissement conclu le 12 mars 2020 de l'intégralité des titres émis par SPVIE et du prêt intragroupe consenti par la Société à HOLDCO SKY en date du 19 mars 2020.
- modifié en date du 30 juin 2023 (i) le contrat de souscription des obligations sèches émises par la Société au profit de bénéficiaires dénommés le 19 mars 2020 d'un montant nominal total de trente-sept millions cinq cent mille (37.500.000) euros (les « Obligations A »), conformément à un contrat de souscription en date du 12 mars 2020 auquel sont annexés les termes et conditions adoptés par les associés de la Société le 19 mars 2020 (ii) le contrat de souscription des obligations sèches émises par la Société au profit de bénéficiaires dénommés le 30 septembre 2020 d'un montant nominal total maximum de vingt millions (20.000.000) euros (les « Obligations B »), conformément à un contrat de souscription en date du 19 mars 2020 auquel sont annexés les termes et conditions des Obligations B adoptés par les associés de la Société le 19 mars 2020 et (iii) le contrat de subordination organisant les relations entre les obligataires, la Société et ses filiales.

A l'occasion de ces modifications les covenants ont été modifiés et une notion de seuil de trésorerie propriétaire (trésorerie diminuée du BFR assureur) minimale a été introduite. Celle-ci s'élève à -20,3 M€ au 31 mars 2023 et doit être positive d'ici le 30 septembre 2024.

La Société a constitué une nouvelle société, EDIIFICE (953 289 857 RCS Nanterre) avec pour objectif d'isoler dans une structure dédiée l'activité directe de courtage et de conseil en assurances IARD du Groupe.

En date du 20 juin 2023, la Société a cédé à HOLDCO SKY l'intégralité des actions qu'elle détenait au sein de HOAA et d'EDIIFICE afin de se conformer à ses obligations au titre des contrats de souscription des Obligations A, Obligations B et Obligations C émises par la Société.

Afin d'accompagner la croissance, le groupe s'est engagée fin 2021 dans une politique ambitieuse d'investissements informatiques :

- Sécurisation de l'infrastructure notamment sur CGRM
- Développements réalisés sur les outils de Back-office & Data
- Développements réalisés sur les outils commerciaux
- Mise à niveau réglementaire

Par ailleurs, dès 2021, SPVIE a validé avec les assureurs que sa rémunération nette serait payée en linéaire, c'est-à-dire au fur et à mesure des encaissements de primes. Dans le même temps, certains assureurs se sont désengagés progressivement du financement du précompte, ce qui a contraint SPVIE à se substituer à eux. Ainsi ce passage d'un modèle précompté à un modèle linéaire a conduit à une dégradation de la trésorerie propriétaire (trésorerie diminuée du BFR assureur).

De plus, les fonds de roulements sinistres alloués par les assureurs se sont avérés insuffisants face à la croissance des volumes de gestion, ce qui a également conduit à une dégradation de ladite trésorerie propriétaire.

Dans ce contexte, le groupe s'est rapproché de ses partenaires bancaires historiques afin d'obtenir un découvert autorisé à hauteur de 15 M€ amortissable sur 3 ans, lui permettant de reconstituer cette trésorerie. Les associés, à savoir Topco Sky, représenté par Essling Capital, JCS et CAJAL se sont par ailleurs engagés à soutenir la société le cas échéant.

NEWCO SKY

Société par actions simplifiée au capital de 74.777.351 euros
Siège social : 26, rue Pagès 92150 Suresnes
882 535 826 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

Comptes consolidés au 31 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, nous vous avons convoqués afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe constitué par la Société et ses filiales durant l'exercice clos le 31 mars 2023, et allons soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport de gestion et du rapport spécial du Président et des rapports des Commissaires aux Comptes de la Société.

PÉRIMÈTRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Nous vous précisons que le périmètre de cette première consolidation comprenait au 31 mars 2023, outre la société NEWCO SKY, société mère et consolidante, les sociétés suivantes :

HOLDCO SKY
COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE
ASSURANCES DE L'ADOUR
2A IBERIA ATENCION SALUD
MARCEL CONNECT CUSTOMERS
WELCOME CALL
SPVIE
SPVIE TECHNOLOGY
SPVIE WEALTH MANAGEMENT
SPVIE RESTAURATION
NETWORK ASSURANCES
INFI SOFTWARE
STUDIO 26

« Le « **Groupe** » »).

La date de clôture des comptes individuels de la Société consolidante et des sociétés consolidées (à l'exception de MARCEL CONNECT CUSTOMERS et WELCOME CALL), et la date de clôture des comptes consolidés sont fixées au 31 mars 2023.

Nous vous rappelons par ailleurs que :

- les sociétés considérées comme significatives, dans lesquelles la Société exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- les sociétés dans lesquelles la Société exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Vous trouverez toutes les précisions et renseignements concernant les principes et méthodes de consolidation dans la plaquette des comptes consolidés qui vous sont présentés.

ACTIVITÉ DU GROUPE

Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Nous vous présentons les comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 mars 2023, date de clôture de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Au cours de l'exercice écoulé, la société NEWCO SKY a développé ses activités de holding auprès de ses filiales dont la liste figure ci-après.

Le chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'est élevé à 82 010 K euros et le résultat net consolidé du groupe s'est élevé à - 25 102 K euros.

Au cours de l'exercice, il y a, par ailleurs, lieu de noter :

- une augmentation globale des effectifs du Groupe ;
- la constitution par la Société de la société HOAA (948 206 800 RCS Nanterre). HOAA est une société de service dont la création répond à l'objectif d'adjoindre une nouvelle activité à celles offertes par le Groupe. HOAA proposera une offre de services affinitaires (i) via les réseaux *retail* et (ii) en vente à distance auprès de consommateurs via des distributeurs et la plateforme internet AVENIR, en lien avec des prestations de services existantes (ex. coup de pouce en cas de panne mécanique) ;
- la fusion-absorption de la société ONVOUSASSURE.COM (820 924 603 RCS Nanterre) au sein de la société ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre) décidée par leur associé unique HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) par un traité de fusion en date du 21 février 2023 réalisée définitivement le 31 mars 2023 à 23h59 avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er avril 2022 ;
- la constitution par la société SPVIE (525 355 251 RCS Nanterre) de la société RCT ASSURANCES dédiée à offrir les garanties en assurance santé pour les supporters du club de rugby, mais aussi pour l'ensemble des besoins en assurance des entreprises et des

travailleurs non-salariés. L'objectif est que RCT ASSURANCES s'appuie, d'une part, sur l'offre assurantielle du groupe SPVIE et d'autre part profite des prospects de la SAS RUGBY CLUB TOULONNAIS acquis grâce à sa notoriété dans le monde sportif.

Enfin, la Société a pris à bail les locaux sis 13 rue Viète, 75017 Paris, d'une surface de 334,59 m² ; des travaux sont en cours pour un déménagement au cours du troisième trimestre 2023.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il y a lieu de noter l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant total en principal de six millions trois cent mille euros (6.300.0000) euros par émission de six-cent-trente (630) obligations (les « Obligations C ») d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune entièrement souscrite en date du 30 juin 2023 et les garanties consenties dans ce cadre.

Il y a également lieu de noter la constitution d'une nouvelle société EDIIFICE (953 289 857 RCS Nanterre) avec pour objectif d'isoler dans une structure dédiée l'activité directe de courtage et de conseil en assurances IARD du Groupe.

Les états financiers des sociétés du Groupe s'agissant de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des sociétés du Groupe et des comptes consolidés, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité des entités appartenant au Groupe consolidé à poursuivre leurs activités.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société envisage de poursuivre ses activités de holding auprès de ses filiales. Dans ce cadre, il est envisagé de poursuivre la rationalisation de l'organisation du Groupe notamment en remontant les contrats de prestations de services conclus avec JCS et CAJAL de SPVIE sur NEWCO SKY (sous réserve de l'obtention préalable de tous les accords nécessaires).

L'objectif principal pour l'exercice ouvert le 1er avril 2023 est de poursuivre le développement des activités du Groupe tout en rationalisant son organisation et en renforçant les synergies entre les différentes entités.

Toutefois, il y aura lieu d'accorder une attention toute particulière à l'évolution du contexte réglementaire ainsi qu'à son impact éventuel sur les résultats du Groupe.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

L'évolution des résultats et de la situation financière des sociétés du Groupe est conforme aux prévisions malgré le contexte.

Il y a lieu de noter une bonne progression du chiffre d'affaires et la poursuite des recrutements.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes résultent du développement des investissements menées par le Groupe notamment sur les projets informatiques ainsi qu'à leur impact sur l'activité des filiales de la Société.

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous précisons que les comptes consolidés du Groupe de l'exercice ne prennent pas en compte des activités en matière de recherche et développement.

EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous allons maintenant vous présenter une synthèse des comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Sur le compte de résultat consolidé (afin d'avoir une meilleure lecture de la réalité économique du Groupe):

Les principaux postes apparaissent comme suit :

Eléments	31/03/23 (en k€)	31/03/2022 (en k€)
Chiffre d'affaires	82 010	75 981
Autres produits d'exploitation	8 087	3 210
Autres achats et charges externes	(47 104)	(45 723)
Impôts et taxes	(2 308)	(1 998)
Charges de personnel (inclus participation des salariés)	(25 011)	(21 379)
Autres charges d'exploitation	(2 412)	(354)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(5 408)	(3 292)
Résultat d'exploitation	7 854	6 445
Charges et produits financiers	(4 330)	(3 739)
Résultat courant	3 524	2 706
Charges et produits exceptionnels	(6 195)	(1 340)
Impôts sur les résultats	(291)	(1 134)
Résultat net des entreprises intégrées	(2 962)	232
Dépréciations des écarts d'acquisition	(22 171)	0
Résultat hors groupe	(32)	(7)
Résultat net (part du groupe)	(25 102)	239

Sur le bilan consolidé :

Les principaux postes apparaissent comme suit :

Eléments	31/03/23 (en k€)	31/03/22 (en k€)
Actif immobilisé	131 764	146 223
Actif circulant	87 682	69 436
Total actif	219 446	215 659

Capitaux propres (part du Groupe)	74 074	77 043
Intérêts minoritaires	(59)	(28)
Dettes	164 984	134 552
Total passif	241 559	215 659

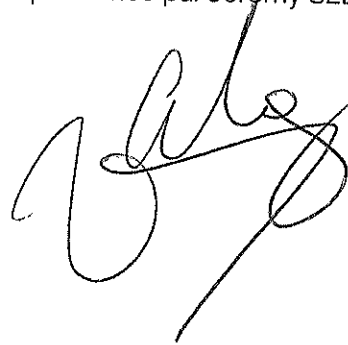
Nous vous invitons, après la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, à approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Fait à Suresnes

Le Président

JCS

Représentée par Jérémy SEBAG



PKF ARSILON Commissariat aux Comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Exelmans Audit & Conseil

21, rue de Téhéran
75008 Paris

Commissaire aux compte
Membre de la Compagnie régionale de Paris
Membre indépendant de EAI International

NEWCO SKY

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 mars 2023)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2023)

NEWCO SKY
26, rue Pagès
92150 Suresnes
Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NEWCO SKY relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note « Changement de présentation » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des créances vis-à-vis des courtiers débiteurs et des provisions pour dépréciation afférentes;
- La note « Faits marquants » qui expose les conséquences du litige opposant la société SPVIE et un assureur dans le cadre de la résiliation d'un programme auprès de celui-ci.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2023 s'établit à 113 288 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les données prévisionnelles et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Continuité d'exploitation

La note « Événements postérieurs à la clôture » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné la situation de votre société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation de votre société, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

En outre :

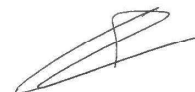
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 octobre 2023

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux
Comptes

Exelmans Audit & Conseil



Didier ARIAS

Julien KONOPNICKI

I) Bilan consolidé

Actif			
<i>En milliers d'euros</i>		31/03/2023	31/03/2022
	<i>Notes</i>		
Ecart d'acquisition	3.1	113 288	135 459
Immobilisations Incorporelles	3.2	15 237	7 740
Immobilisations Corporelles	3.3	2 603	2 464
Immobilisations Financières	3.4	636	560
Total Actif Immobilisé		131 764	146 223
Stocks et en-cours nets		-	9
Clients & comptes rattachés	3.5	22 683	18 958
Autres créances	3.6	31 188	24 165
Actifs d'impôts différés	3.7	2 834	3 029
Charges constatées d'avance		701	571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	30 276	22 704
Total Actif Circulant		87 682	69 436
TOTAL ACTIF		219 446	215 659

Passif			
<i>En milliers d'euros</i>		31/03/2023	31/03/2022
	<i>Notes</i>		
Capital		74 777	74 777
Primes liées au capital		2 121	2 121
Réserves		195	(91)
Réserves de conversion groupe		(6)	(3)
Résultat de l'exercice		(25 102)	239
Total des Capitaux Propres Groupe	3.9	51 985	77 043
Résultat hors groupe		(32)	(7)
Intérêts hors groupe		(27)	(21)
Intérêts minoritaires	3.9	(59)	(28)
Total des Capitaux Propres	3.9	51 926	77 015
Provisions pour risques		1 080	522
Provisions pour charges		1 456	3 571
Provisions pour risques et charges	3.10	2 536	4 093
Emprunts et dettes financières	3.11	87 942	81 695
Fournisseurs et comptes rattachés		10 300	3 088
Dettes fiscales & sociales		6 372	5 668
Autres dettes	3.12	60 370	44 101
Total Dettes		164 984	134 552
TOTAL PASSIF		219 446	215 659

II) Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			
		Du 01/04/2022	Du 01/04/2021
<i>En milliers d'euros</i>		au 31/03/2023	au 31/03/2022
	<i>Notes</i>		
Chiffre d'affaires	4.1	82 010	75 981
Autres produits		8 087	3 210
Achats et services extérieurs	4.2	(47 104)	(45 723)
Impôts et taxes		(2 308)	(1 998)
Charges de personnel	4.3	(25 011)	(21 379)
Autres charges d'exploitation		(2 412)	(354)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(5 408)	(3 292)
Résultat d'exploitation		7 854	6 445
Charges et Produits financiers	4.4	(4 330)	(3 739)
Résultat courant		3 524	2 706
Charges et produits exceptionnels	4.5	(6 195)	(1 340)
Impôts sur les résultats	4.6	(291)	(1 134)
Résultat net des entreprises intégrées		(2 962)	232
Dépréciations des écarts d'acquisition		(22 171)	0
Résultat hors groupe		(32)	(7)
Résultat net - Part du groupe		(25 102)	239
Résultat par action (en Euros)	4.7	(0,34)	0,00
Résultat dilué par action (en Euros)	4.7	(0,34)	0,00

III) Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		
	Du 01/04/2022	Du 01/04/2021
<i>En milliers d'euros</i>	au 31/03/2023	au 31/03/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	(25 135)	232
Elimination des amortissements et provisions	24 296	4 385
Elimination de la variation des impôts différés	195	987
Elimination des plus ou moins values de cession	8	25
Total marge brute d'autofinancement	(636)	5 629
Variation des stocks liée à l'activité	9	(9)
Variation des créances liées à l'activité	(11 295)	(17 828)
Variation des dettes liées à l'activité	24 102	(3 101)
Flux net généré par l'activité	12 180	(15 309)
Acquisition d'immobilisations	(10 995)	(5 716)
Cession d'immobilisations	92	100
Incidence des variations de périmètre	-	(4 979)
Flux net provenant des investissements	(10 903)	(10 595)
Augmentations (réductions) de capital	50	-
Emissions d'emprunts	2 140	15 969
Remboursements d'emprunts	(1 135)	(1 340)
Flux net provenant du financement	1 055	14 629
Incidence de la variation des taux de change	(1)	(1)
Variation de la trésorerie	2 331	(11 276)
Trésorerie d'ouverture	18 758	30 033
Trésorerie de clôture	21 088	18 758
En milliers d'euros		
	31/03/2023	31/03/2022
VMP - Equivalents de trésorerie	822	1 122
Disponibilités	29 404	21 582
Intérêt courus non échus s/ disponibilités	50	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	(9 183)	(3 945)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	(5)	(1)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	21 088	18 758

IV) Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Informations générales et principes comptables

1.1 Faits marquants :

Au cours de l'exercice, la Groupe a constitué la société HOAA, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 377 rue du Luxembourg – 59640 Dunkerque et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dunkerque sous le numéro 948 206 800. HOAA clôturera son premier exercice le 31 mars 2024.

HOAA proposera une offre de services affinitaires (i) via les réseaux retail et (ii) en vente à distance auprès de consommateurs via des distributeurs et la plateforme internet AVENIR, en lien avec des prestations de services existantes (ex. coup de pouce en cas de panne mécanique).

Concernant l'activité des filiales du Groupe au cours de leur dernier exercice clos, il y a lieu de noter la fusion-absorption de la société ONVOUSASSURE.COM (820 924 603 RCS Nanterre) au sein de la société ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre) décidée par leur associé unique HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) par un traité de fusion en date du 21 février 2023 réalisée définitivement le 31 mars 2023 à 23h59 avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er avril 2022.

Par ailleurs, NEWCO SKY a pris à bail à effet au 1er mars 2023 des locaux de bureaux dépendant de l'immeuble situé 13 rue Viète – 75017 Paris d'une surface de 334,59 m², des travaux sont en cours pour un déménagement courant septembre 2023.

SPVIE ASSURANCES : la résiliation d'un important contrat souscrit par l'association BMI a donné à un litige entre l'assureur et SPVIE. Afin de mettre un terme définitif à ce litige, un protocole d'accord transactionnel a été conclu. Au terme de ce protocole, SPVIE s'est engagé à verser une indemnité de 2,2 M€ à l'assureur selon un échéancier s'étalant jusqu'au 31 août 2025.

1.2 Base d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés de SPVIE Assurances sont présentés en conformité avec le règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 mars 2023.

1.3 Acquisitions et entrées de périmètre au cours de l'exercice

Le Groupe n'a pas réalisé d'entrée de périmètre sur la période.

1.4 Sortie de périmètre au cours de l'exercice

Le Groupe n'a pas réalisé de cession d'activité sur la période.

1.5 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables, conformément au règlement n°2020-01 du comité de la réglementation comptable, relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques. Les comptes des différentes sociétés du Groupe sont retraités afin de se conformer à ces principes. Les états financiers, tableaux et annexes sont présentés en milliers d'euros sauf mention spécifique.

a. *Périmètre et méthode de consolidation*

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité.

b. *Date d'arrêté comptable*

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés consolidées au 31 mars 2023.

c. *Méthode d'évaluation*

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe.

d. *Ecarts d'acquisition*

Le coût d'acquisition des titres est égal à la juste valeur des actifs remis par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition, le montant du prix de la correction est inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition est déterminé par la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition et estimés à leur juste valeur. Il est enregistré sous la rubrique écart d'acquisition présenté dans l'actif immobilisé au bilan, pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, et dans le poste « titres mis en équivalence » pour les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Cette appréciation s'effectue opération par opération.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions et sont repris au fur et à mesure de la consommation des avantages acquis.

e. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et leurs durées d'amortissement sont les suivantes :

- Terrains ;
- Agencements et aménagements des constructions (10 ans) ;
- Matériel et outillage industriel (5-7 ans) ;
- Matériel de transport (4 ans) ;
- Matériel et mobilier de bureau (3 ans).

f. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des prêts et cautionnements.

g. Créances clients et comptes rattachés

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée sur celles qui présentent une probabilité de non-recouvrement.

h. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

i. Indemnités pour départs en retraite

Les obligations de certaines sociétés du groupe, qui accordent des garanties de retraites complémentaires, et l'ensemble des indemnités contractuelles qui seront à verser lors du départ en retraite du personnel font l'objet d'une provision qui est calculée selon une méthode d'actualisation des dettes futures estimées, et comptabilisée sous la rubrique "Provisions pour pensions et retraite ».

j. Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

k. Impôts

Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux.

La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

l. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

m. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions émises de la société consolidante à la date de clôture.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions émises ou susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Au 31 mars 2023, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Entité	31/03/2023		31 mars 2022		Forme juridique	Numéro d'immatriculation au RCS	Adresse
	%intérêt	Méthode de consolidation (1)	%intérêt	Méthode de consolidation (1)			
NEWCO SKY	100,00%	Mère	100,00%	Mère	SASU	882 535 826	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
HOLDCO SKY	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	882545387	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE ASSURANCES	100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	525355251	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
NETWORK ASSURANCES	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	839 657 079	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE TECHNOLOGY	100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	811038116	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE WEALTH MANAGEMENT	100,00%	IG	100,00%	IG	SARL	444303895	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
STUDIO 26	100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	849168430	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE RESTAURATION	75,00%	IG	75,00%	IG	SARL	853641223	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
INFI SOFTWARE	50,00%	IP	50,00%	IP			Société en Côte d'Ivoire
ASSURANCES DE L'ADOUR-France	100,00%	IG	100,00%	IG	EURL	804443786	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
ASSURANCES DE L'ADOUR-Iberia	100,00%	IG	100,00%	IG			Société en Espagne
CGRM	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	332713361	377 RUE DU LUXEMBOURG 59640 DUNKERQUE
ONVOUSASSURE.COM_France	Fusionnée le 01/04/2022		100,00%	IG	SASU	820924603	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
WELCOME CALL	100,00%	IG	100,00%	IG			Société au Maroc
M2C - MARCEL CONNECT CUSTOMERS	100,00%	IG	100,00%	IG			Société au Maroc

IG: intégration globale
 IP: intégration proportionnelle
 NI : non intégrée

Note 3 – Compléments d’information relatifs au bilan

3.1 Ecarts d’acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Valeur brute en début d'exercice	135 459	130 530
Variation périmètre	-	4 929
Valeur brute à l'arrêté	135 459	135 459
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition à l'arrêté	(22 171)	-
Ecarts d'acquisition en valeur nette	113 288	135 459

L'écart d'acquisition au 31 mars 2023 est relatif :

- à l'acquisition de SPVIE Assurances et de ses filiales pour un montant de 86 663 milliers d'euros ;
- aux acquisitions de CGRM et des Assurances de l'Adour et ses filiales pour un montant de 43 867 milliers d'euros ;
- à l'acquisition d'Onvousassurance.com et de ses filiales Welcome Call et M2C pour 4 929 milliers d'euros.

La durée de vie des écarts d'acquisition étant considérée indéfinie, ils ne sont pas amortis en conformité avec le règlement ANC 2020-01. Ils font en revanche l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») auxquelles ils se rattachent. Ainsi 3 UGT ont été définies :

- Courtier grossiste,
- Vente à Distance,
- Gestion de contrats.

La valeur recouvrable de chacune des UGT correspond à sa valeur d'utilité approchée par la méthode DCF. Pour chaque UGT, un plan d'affaires sur 5 ans a été validé par le management. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur la base d'un WACC à 9,5%. Le taux de croissance à l'infini s'élève à 2%. Dans le cadre de ce test, une dépréciation a été comptabilisée sur l'écart d'acquisition se rattachant à l'UGT Courtier grossiste pour un montant de 22 171 milliers d'euros.

3.2 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, brevets et droits similaires	Droit au bail	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Valeur brute au 31/03/2022	14 905	441	1 034	360	16 740
Acquisitions	1 308	-	719	8 033	10 060
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassements	2 973	-	0	(2 973)	0
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31/03/2023	19 186	441	1 753	5 420	26 800
Amortissements - Valeur au 31/03/2022	(8 986)	-	(15)	-	(9 001)
Dotations aux amortissements	(2 559)	-	(4)	-	(2 563)
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissements - Valeur au 31/03/2023	(11 545)	-	(18)	-	(11 563)
Valeur nette au 31/03/2022	5 919	441	1 020	360	7 740
Valeur nette au 31/03/2023	7 641	441	1 735	5 420	15 237

Au 31 mars 2023, les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de concessions, brevets et de droits similaires.

Frais de développement

Les développements portent principalement sur des solutions de sécurité de l'information et d'outils de back office, liés notamment à la gestion prévoyance. Certains de ces développements ont été réalisés en interne, les coûts activés sont constitués des salaires bruts et charges sociales afférentes. Les frais de développement sont amortis à compter de leur mise en service. Ces développements sont amortis sur une durée de 4 ans. Lorsqu'un projet de développement en cours à la clôture est suffisamment avancé pour que sa terminaison puisse être considérée comme assurée et qu'il remplit par ailleurs les conditions d'inscription à l'actif, une immobilisation en cours est constatée pour le montant des coûts de développement engagés pouvant être directement rattachés à ce projet.

3.3 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Constructions	Autres Immobilisations corporelles	Installations techniques	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 31/03/2022	2	2 699	2 058	-	4 759
Acquisitions	-	706	87	57	850
Cessions	-	(174)	-	-	(174)
Conversion	-	(5)	-	-	(5)
Valeur brute au 31/03/2023	2	3 226	2 145	57	5 430
Amortissements - Valeur au 31/03/2022	(1)	(1 769)	(525)		(2 295)
Dotations aux amortissements	-	(399)	(211)		(610)
Reprises aux amortissements	-	-	-		-
Cessions	-	74	-		74
Conversion	-	4	-		4
Amortissements - Valeur au 31/03/2023	(1)	(2 090)	(736)		(2 827)
Valeur nette au 31/03/2022	1	930	1 533	-	2 464
Valeur nette au 31/03/2023	1	1 136	1 409	57	2 603

Au 31 mars 2023, les immobilisations corporelles comprennent essentiellement du mobilier de bureau et du matériel informatique.

3.4 Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	Titres de participation	Prêts, cautionnements et autres créances	Titres immobilisés	TOTAL
Valeur à l'ouverture	111	342	108	561
Acquisitions	-	85	-	85
Valeurs à la clôture	111	426	108	645
Dépréciation - Valeur à l'ouverture	(1)	-	-	(1)
Dotations aux provisions	-	(9)	-	(9)
Dépréciation - Valeur à la clôture	(1)	(9)	-	(10)
Valeurs nettes - ouverture	110	342	108	560
Valeurs nettes - clôture	110	417	108	635

Les prêts, cautionnements et autres créances sont essentiellement constituées de dépôts de garanties.

3.5 Clients et comptes rattachés

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Clients et comptes rattachés	22 706	18 980
Dép. clients et comptes rattachés	(23)	(22)
Clients & compte rattachés	22 683	18 958

Au 31 mars 2023, les créances clients et comptes rattachés sont essentiellement liées aux opérations d'assurances du Groupe

Les commissions inscrites en Clients et comptes rattachés correspondent aux commissions dues par les donneurs d'ordre clients tels que les assureurs délégataires pour CGRM, les commissions dues au titre de contrats dont une des sociétés du groupe est le courtier et dont le client est l'assuré final. Les commissions attendues sur reversement de CGRM pour un montant de 19 276 milliers d'euros.

3.6 Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Fournisseurs - Avances et acomptes	25	58
Créances sociales et fiscales hors IS	2 007	478
Autres créances et fournisseurs débiteurs	34 533	21 087
Frais d'émission d'emprunt répartis sur la durée de l'emprunt	2 035	2 543
Dép. autres créances	(3 706)	
Autres créances et comptes de régularisation	34 894	24 166

Les autres créances courantes sont essentiellement constituées de commissions à percevoir des assureurs. Les commissions à recevoir figurant en autres créances correspondent aux commissions dues par les assureurs.

Les frais d'émission d'emprunt sur l'emprunt obligataire souscrit au 31 mars 2020 et au 30 septembre 2020 (voir note 3.11) se sont élevés à 3 559 milliers d'euros à la date d'émission. Ils sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt, soit sept ans.

Une dépréciation des autres créances a été comptabilisée chez SPVIE Assurance pour 3 706 milliers d'euros et correspond au risque de non-recouvrement de créances courtiers.

Changement de présentation :

A partir du 31 mars 2023, les créances vis-à-vis des courtiers débiteurs, comptabilisés en autres créances, font l'objet d'une dépréciation comptabilisée en dotation aux amortissements et provisions au niveau du résultat d'exploitation dans la mesure où celles-ci sont liées à l'activité courante du Groupe. En N-1, ce risque était appréhendé en provision pour risques et charges avec pour contrepartie une charge exceptionnelle. En application de cette méthode sur N-1, la présentation des comptes aurait été la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Fournisseurs - Avances et acomptes	25	58
Créances sociales et fiscales hors IS	2 007	478
Autres créances et fournisseurs débiteurs	34 533	21 087
Frais d'émission d'emprunt répartis sur la durée de l'emprunt	2 035	2 543
Dép. autres créances	(3 706)	(2 091)
Autres créances et comptes de régularisation	34 894	22 075

3.7 Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	Valeurs à l'ouverture	Résultat	Valeurs à la clôture	Impôts différés actifs
Amortissements dérogatoires / Frais d'acquisition des titres	350	(230)	120	120
Provision pour retraites	357	(8)	349	349
Participation des salariés	104	43	147	147
Déficits d'intégration fiscale	2 218		2 218	2 218
Total des impôts différés	3 029	(195)	2 834	2 834

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale.

A la clôture, le Groupe comprend une intégration fiscale dont la mère est Newco Sky.

3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2023, la trésorerie s'élève à 30 276 milliers d'euros contre 22 704 milliers d'euros au 31 mars 2022 et est constituée de disponibilités pour 29 404 milliers d'euro et de 822 milliers d'euros de valeurs mobilières de placement.

Les concours bancaires du Groupe sont inclus dans les dettes financières au passif du bilan (Cf. note 3.11) et s'élèvent à 9 183 milliers d'euros au 31 mars 2023 et 3 945 milliers d'euros au 31 mars 2022.

La trésorerie nette du Groupe dont les variations sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie est ainsi de 21 088 milliers d'euros au 31 mars 2023 et 18 758 milliers d'euros au 31 mars 2022.

3.9 Capitaux propres du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Réserve de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Situation au 01/04/2021	74 777	2 121	-	-	(91)	76 807	(21)	76 786
Affectation du résultat de la période précédente			(91)		91	-	-	-
Autres variations				(3)	-	(3)		(3)
Résultat de l'exercice					239	239	(7)	232
Situation au 31 mars 2022	74 777	2 121	(91)	(3)	239	77 043	(28)	77 015
Affectation du résultat de la période précédente			239		(239)	-		-
Autres variations			47	(3)		44	1	45
Résultat de l'exercice					(2 954)	(2 954)	(32)	(2 985)
Situation au 31 mars 2023	74 777	2 121	195	(6)	(2 954)	74 133	(59)	74 074

Le capital de la société est composé de 74 777 351 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

3.10 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour garanties	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
Situation au 31 mars 2022	1 383	216	-	2 494	4 093
Dotations de la période	142	-	427	1 274	1 843
Reprises de la périodes	(165)	-	-	(3 235)	(3 400)
Situation au 31 mars 2023	1 360	216	427	533	2 536

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour la valorisation des provisions pour indemnité de fin de carrières sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,60%
- Table de mortalité : Insee 2022

Les provisions pour risques et charges sont principalement liées aux provisions pour risques sur créances sinistres de CGRM.

Une provision pour litige a été comptabilisé sur l'entité SPVIE Wealth Management et concerne des litiges clients.

La variation des autres provisions pour risques et charges est en partie liée au changement de présentation décrit au paragraphe 3.5 Clients et comptes rattachés.

3.11 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/03/2023	31/03/2022
Emprunts obligataires - non courant	58 728	57 500
Emprunts auprès des établis. de crédit	3 217	4 220
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	16 783	15 994
Intérêts courus sur emprunts - courant	26	35
Concours bancaires (trésorerie passive)	9 183	3 945
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	5	1
Total Emprunts et dettes financières	87 942	81 695

Les caractéristiques des dettes financières à long terme sont présentées ci-dessous.

Le Groupe a souscrit un emprunt obligataire auprès de plusieurs banques assorti de garanties de remboursement prioritaire pour un montant 37 500 milliers d'euros au 19 mars 2020 et de 20 000 milliers d'euros au 30 septembre 2020.

Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées ci-dessous :

DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 37 500 000 €									
Nominal :	1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	4 170 000	2 190 000
Nombre d'obligation :	1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	4 170 000	2 190 000
Valeur unitaire :	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée :	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur :	GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL FINANCE	4L TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI	TIKEHAU SPD II
Date d'émission :	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20	19-mars-20
Emetteur :	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt :	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 20 000 000 €									
Nominal :	680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000	1 170 000
Nombre d'obligation :	680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000	1 170 000
Valeur unitaire :	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée :	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur :	GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL FINANCE	4L TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI	TIKEHAU SPD II
Date d'émission :	30-sept-20	30-sept-20	30-sept-20	30-sept-20	30-sept-20		30-sept-20	30-sept-20	30-sept-20
Emetteur :	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt :	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

Covenant :

Date de Test :	Ratio de Levier Financier inférieur ou égal à :
30/09/2020	6.5 x
31/03/2021	6.25 x
30/09/2021	4.75 x
31/03/2022	4.5 x
30/09/2022	4.25 x
31/03/2023	5.25 x
30/09/2023	4.75 x
31/03/2024	4.25 x
A partir du 30/09/2024 et pour toute Date de Test ultérieure	3.75 x

En date du 31/03/2023, ce ratio s'établit à 4,92.

Le Groupe a également eu recours à des financements de plus courte durée :

- Emprunt de 62 K€ auprès de la HSBC, au taux fixe de 1.45% l'an du 30 novembre 2017 sur 60 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 3 K€
- Emprunt de 650 K€ auprès de la BNP, au taux fixe de 1.50% l'an du 19 octobre 2017 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 89 K€
- Emprunt de 650 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 1.50% l'an du 31 octobre 2017 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 153 K€
- Emprunt de 70 K€ auprès de la BNP, au taux fixe de 1.52% l'an du 28 juin 2018 sur 60 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 3 K€
- Emprunt de 204 K€ auprès de la BNP, au taux fixe de 1.47% l'an du 11 août 2018 sur 83 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 70 K€
- Emprunt de 494 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 1.38% l'an du 10 janvier 2019 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 250 K€
- Emprunt de 800 K€ auprès du LCL, au taux fixe de 2.024% l'an du 15 mai 2020 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 525 K€
- Souscription d'un PGE de 1 800 K€ auprès du CDN, au taux fixe de .74% du 23 mars 2020 à échéance de mars 2027. Le solde restant dû au 31 mars 2023 est de 1 440 K€.

Enfin, les autres emprunts et dettes assimilées sont essentiellement constitués du fonds de roulement des compagnies d'assurance.

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	58 728		58 728	
Emprunts auprès établis. de crédit	3 217	3 217		-
Autres emprunts et dettes assimilées	16 783		16 783	
Intérêts sur emprunts	26	26		-
Concours bancaires courants	9 183	9 183		-
Intérêts courus non échus	5	5		-
Total Emprunts et dettes financières	87 942	12 431	75 511	-

3.12 Autres dettes

Au 31 mars 2023, les autres dettes sont essentiellement constituées des primes à reverser aux compagnies d'assurance.

Note 4 – Compléments d’informations relatifs au compte de résultat

4.1 Chiffre d’affaires

En 2022/2023 le chiffre d’affaires s’élève à 82 010 milliers d’euros et est constitué de commissions d’apports et de commissions de gestion. Il était de 75 891 milliers d’euros sur l’exercice 2022.

Le chiffre d’affaires est constitué d’un ensemble de rémunérations résultant de notre statut de délégataire des organismes assureurs (commissions d’apport et commissions de gestion).

- La commission d’apport est récurrente et rémunère l’intermédiation de contrats d’assurance, ainsi que les tâches associées qui incombent à notre société dans le cadre des protocoles de délégation nous liant aux assureurs des produits (notamment : animation du réseau de distribution, acceptation médicale, émission des pièces contractuelles, renouvellements, appel de cotisations, production des justificatifs comptables et fiscaux et suivis des résultats techniques).
- Prévues dans les mêmes protocoles de délégation, la commission de gestion rémunère plus spécifiquement les missions de gestion administrative et liquidation de sinistres.

4.2 Autres achats et services extérieurs

Les autres achats et services extérieurs sont constitués de :

- (22 387) milliers d’euros de charges d’honoraires et d’intermédiaires essentiellement relatives aux commissions d’apports et aux commissions de gestion, contre (27 302) milliers d’euros sur l’exercice 2022 ;
- (24 717) milliers d’euros d’autres charges externes dont (5 416) milliers d’euros d’autres achats, contre respectivement (18 421) milliers et (5 062) milliers d’euros sur l’exercice 2022.

4.3 Charges de personnel

Sur l’exercice 2022/2023, les charges de personnel se décomposent essentiellement en salaires et traitements pour un montant de (17 684) milliers d’euros et en charges sociales pour un montant de (6 022) milliers d’euros, contre (15 199) milliers d’euros et (5 461) milliers d’euros sur l’exercice 2022.

4.4 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des charges d’intérêts sur les emprunts obligataires du Groupe qui s’élèvent à (4 180) milliers d’euros sur l’exercice 2022/2023 contre (3 770) milliers d’euros lors de l’exercice 2021/2022.

Le Groupe est très peu exposé au risque de change : les pertes de change nettes sont de (171) milliers d’euros en 2022/2023 contre (23) milliers d’euros en 2021/2022.

4.5 Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Plus et moins value de cession d'immobilisations incorporelles et corporelle	(8)	(24)
Plus et moins value de cession de titres	-	-
Dotation et reprise aux dépréciations et provisions exceptionnelles	(427)	(1 084)
Autres produits et charges exceptionnels	(5 760)	(232)
Charges et produits exceptionnels	(6 195)	(1 340)

Le résultat exceptionnel est composé principalement de :

- l'indemnité et des frais liés au litige Prévoir pour 3 300 milliers d'euros
- de correction d'erreurs antérieurs au 31 mars 2020 pour 2100 milliers d'euros

4.6 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats est composé d'une charge d'impôt (96) milliers d'euros et d'une charge d'impôts différés de (195) milliers d'euros.

Le taux d'imposition effectif du Groupe se justifie de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Résultat net	(25 133)	232
Impôts différés	(195)	(987)
Impôts exigibles	(96)	(147)
Impôts de la période	(291)	(1 134)
Résultat consolidé avant impôt	(24 842)	1 366
<i>Taux d'impôt</i>	25,00%	25,00%
Impôt théorique de la période	6 211	(342)
Intérêts non déductibles	(826)	(385)
Différences de taux d'impôt	9	15
Impôts différés non comptabilisés	32	(209)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(5 543)	
Autres différences permanentes	(173)	(214)
Charges d'impôt	(290)	(1 135)

4.7 Résultat par action

Le nombre d'actions en circulation en date du 31 mars 2023 est de 74 777 351 actions.

Compte tenu du résultat net part du Groupe d'un montant de (25 102) milliers d'euros, le résultat de base par action ressort à (0,34) euros par action.

Au 31 mars 2023, il n'existe pas d'instruments dilutifs du capital non exercé, le résultat dilué par action est donc égal au résultat de base par action.

Note 5 – Informations complémentaires

5.1 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	
Engagements donnés	
Nantissements de fonds de commerce	554
Nantissements de titres de participations	103 879
Cautions reçues	2 621
Autres garanties données	13
TOTAL	107 066
Engagements reçus	
Autres engagements reçus	40
TOTAL	40

5.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Sur l'exercice 2023, les rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance se sont élevées à 50 milliers d'euros.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'exercice 2023, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 397 milliers d'euros, répartis comme suit :

- PKF Arsilon : 239 milliers d'euros
- Deloitte : 80 milliers d'euros
- Exelmans : 51 milliers d'euros

5.4 Effectif moyen

Sur l'exercice 2023, l'effectif moyen s'élève à 524 collaborateurs.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Refinancement

En vue de refinancer (i) l'acquisition intervenue le 11 juin 2021, par HOLDCO SKY, de l'intégralité des titres de la société ONVOUSASSURE.COM (820 924 603 RCS Nanterre), laquelle société a, depuis, été radiée, à la suite de sa liquidation sans dissolution par effet de la fusion simplifiée avec la société ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre), survenue le 31 mars 2023, avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er avril 2022 et (ii) l'acquisition intervenue le 24 décembre 2021, par la société COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE (« CGRM »), filiale à 100 % de HOLDCO, de l'activité d'ingénierie informatique et d'intégration de la société Ingénierie Services et Applications – ISA (391 395 308 RCS Dunkerque) ; la Société a :

- émis un emprunt obligataire d'un montant total en principal de six millions trois cent mille (6.300.000) euros par émission de six-cent-trente (630) obligations (les « Obligations C ») d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune. Cet emprunt obligataire a été intégralement souscrits tel que constaté par les décisions du Président en date du 30 juin 2023 ;
- consenti en garantie de l'émission des Obligations C en date du 30 juin 2023 un (i) nantissement de comptes bancaires de second rang portant sur les soldes créditeurs de l'intégralité des comptes bancaires de la Société, (ii) un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de HOLDCO SKY, (iii) un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de SPVIE (525 355 251 RCS Nanterre), et (iv) un nantissement de créances de second rang portant sur les créances détenues par la Société au titre notamment (a) du contrat de cession d'actions et d'investissement conclu le 12 mars 2020 de l'intégralité des titres émis par SPVIE et du prêt intragroupe consenti par la Société à HOLDCO SKY en date du 19 mars 2020.
- modifié en date du 30 juin 2023 (i) le contrat de souscription des obligations sèches émises par la Société au profit de bénéficiaires dénommés le 19 mars 2020 d'un montant nominal total de trente-sept millions cinq cent mille (37.500.000) euros (les « Obligations A »), conformément à un contrat de souscription en date du 12 mars 2020 auquel sont annexés les termes et conditions adoptés par les associés de la Société le 19 mars 2020 (ii) le contrat de souscription des obligations sèches émises par la Société au profit de bénéficiaires dénommés le 30 septembre 2020 d'un montant nominal total maximum de vingt millions (20.000.000) euros (les « Obligations B »), conformément à un contrat de souscription en date du 19 mars 2020 auquel sont annexés les termes et conditions des Obligations B adoptés par les associés de la Société le 19 mars 2020 et (iii) le contrat de subordination organisant les relations entre les obligataires, la Société et ses filiales.

A l'occasion de ces modifications les covenants ont été modifiés et une notion de seuil de trésorerie propriétaire (trésorerie diminuée du BFR assureur) minimale a été introduite. Celle-ci s'élève à -20,3 M€ au 31 mars 2023 et doit être positive d'ici le 30 septembre 2024.

La Société a constitué une nouvelle société, EDIIFICE (953 289 857 RCS Nanterre) avec pour objectif d'isoler dans une structure dédiée l'activité directe de courtage et de conseil en assurances IARD du Groupe.

En date du 20 juin 2023, la Société a cédé à HOLDCO SKY l'intégralité des actions qu'elle détenait au sein de HOAA et d'EDIIFICE afin de se conformer à ses obligations au titre des contrats de souscription des Obligations A, Obligations B et Obligations C émises par la Société.

Afin d'accompagner la croissance, le groupe s'est engagée fin 2021 dans une politique ambitieuse d'investissements informatiques :

- Sécurisation de l'infrastructure notamment sur CGRM
- Développements réalisés sur les outils de Back-office & Data
- Développements réalisés sur les outils commerciaux
- Mise à niveau réglementaire

Par ailleurs, dès 2021, SPVIE a validé avec les assureurs que sa rémunération nette serait payée en linéaire, c'est-à-dire au fur et à mesure des encaissements de primes. Dans le même temps, certains assureurs se sont désengagés progressivement du financement du précompte, ce qui a contraint SPVIE à se substituer à eux. Ainsi ce passage d'un modèle précompté à un modèle linéaire a conduit à une dégradation de la trésorerie propriétaire (trésorerie diminuée du BFR assureur).

De plus, les fonds de roulements sinistres alloués par les assureurs se sont avérés insuffisants face à la croissance des volumes de gestion, ce qui a également conduit à une dégradation de ladite trésorerie propriétaire.

Dans ce contexte, le groupe s'est rapproché de ses partenaires bancaires historiques afin d'obtenir un découvert autorisé à hauteur de 15 M€ amortissable sur 3 ans, lui permettant de reconstituer cette trésorerie. Les associés, à savoir Topco Sky, représenté par Essling Capital, JCS et CAJAL se sont par ailleurs engagés à soutenir la société le cas échéant.